

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 10 JANVIER 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 10 janvier 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller a informé le directeur général de son absence.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

- 2017-01-001 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.
Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.
- 2017-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.
- 2017-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 à 19:00 heures –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 à 19:00 heures.
- 2017-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 à 20:00 heures –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 à 20:00 heures.
- 2017-01-005 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
---------------------	-------------------	--------------------	----------------

- Groupe Environex	1405964	analyse d'eau	75.88\$
- LBC Capital	15143927	location photocopieur	3,656.21\$
- Entreprises GM St-Blaise	11419	contrat déneigement	11,497.50\$
- Productions ML	Dépôt	spectacle Ari Cui Cui	1,000.00\$
- Florent Guay Électrique	8321	luminaires bibliothèque, salle Conseil	2,087.53\$
- Internet Haut-Richelieu	820	nouveau serveur pour archive	951.53\$
			TOTAL : 19,268.65 \$

2017-01-006

Acceptation des comptes à payer en janvier 2016 (document 1-A)
 CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 10 janvier 2017 au montant de 58,384.96\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de décembre 2016 au montant de 58,384.96\$ à être payés en janvier 2017, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2017-01-007

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 136.83\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Fleuriste Art Déco	fleurs funéraires M. Van Velzen	97.73\$
- Bureau en Gros	2 mois garantis portable D.g.a.	39.10\$

2017-01-008

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
 Secrétaire-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-009

Dépôt du document de paiement de factures au 31 décembre 2016–

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des paiements de factures effectués au 31 décembre 2016 au montant de 1,617.73\$ à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Hydro Québec	électricité édifice	604.90\$
- Hydro Québec	électricité station pompage édifice	1,012.83\$

2017-01-010

Internet suivi –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item.

2017-01-011

Demande de la CPTAQ : ajout d'une activité re demande des Entreprises G.P. (2011) inc –

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a informé la Municipalité que le mandataire du dossier des Entreprises G.P.(2011) a demandé, en plus de l'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, l'autorisation d'utiliser un chemin d'accès et un aire de tamisage ;

CONSIDERANT QUE la CPTAQ a transmis à la Municipalité l'amendement qui lui a été soumis par le mandataire dossier des Entreprises G.P.(2011) ;

CONSIDERANT QUE le libellé de l'amendement se lit comme suit : « Nous désirons également porter à votre attention une modification à la demande originale, soit l'ajout d'un volet. En effet, notre cliente désire, en plus de l'exploitation de la sablière, demander l'autorisation de produire du terreau mélangé à partir de sable extrait sur le site et de terre provenant de l'extérieur du site » ;

CONSIDERANT QUE la CPTAQ précise à la Municipalité que « comme il s'agit d'une activité distincte de l'exploitation d'une sablière, la Commission vous serait reconnaissante de bien vouloir lui transmettre un nouvel avis de conformité en lien avec ce nouvel usage (partie 5 du nouveau formulaire de demande) ainsi que de lui soumettre une nouvelle résolution visant cet usage » ;

CONSIDERANT QUE la partie du territoire visée est situé en zone agricole ;

CONSIDERANT QUE la réglementation municipale relative aux usages autorisés en zone agricole a repris essentiellement les dispositions du chapitre 2 du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC et que ladite réglementation municipale a fait l'objet d'un avis de conformité de la MRC le Haut-Richelieu ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a demandé à la MRC le Haut-Richelieu un avis sur la conformité prévu aux dispositions chapitre 2 du document complémentaire du schéma du schéma d'aménagement ;

CONSIDERANT QUE la MRC le Haut-Richelieu a confirmé à la Municipalité que « la demande d'autorisation n'est

donc pas conforme au document complémentaire du SADR de la MRC ».

EN CONSEQUENCE il est dument proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;
- d'informer la CPTAQ que le nouvel usage prévu n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur en ce qui concerne les usages permis en zone agricole.

2017-01-012

MTMDET : Programme d'aide l'entretien du réseau routier local-reddition de comptes –

CONSIDERANT QUE la municipalité a reçu la correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les allègements dans le processus de reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;

CONSIDERANT QUE cette lettre précise les frais admissibles et les frais non admissibles;

CONSIDERANT QUE cette lettre mentionne que « toute dépense liée à de l'entretien d'hiver demeure non admissible »;

CONSIDERANT QUE les frais liés à l'entretien d'hiver constituent un poste significatif dans le budget municipal.

EN CONSEQUENCE sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- de rappeler au Ministre que l'entretien du réseau routier durant la période hivernale est non seulement un poste budgétaire important pour les petites municipalités mais nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens;
- de demander au ministre de rendre admissible les dépenses liées à l'entretien hivernal.

2017-01-013

Festival de la Saint-Valentin : contribution de 7,000.00\$ -

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le versement de l'aide financière de 7,000.00 \$ au Festival de la Saint-Valentin pour l'année 2017.

2017-01-014

Municipalité de Saint-Urbain-Urbains-Premier : demande d'appui remboursement de taxes municipales pour usage agricole –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier relativement au règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et compensation.

2017-01-015

Correspondance –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- CRSBPM : remerciement Coups de cœur des maires
- MMQ : ristourne à la Municipalité
- MTMDET : suivi de la demande de la Municipalité de Venise-en-Québec
- Commission Scolaire des Hautes-Rivières : Plan triennal de répartition.

2017-01-016

Société Alzheimer Haut-Richelieu : invitation premier tournoi annuel de curling –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de participer au tournoi amical de curling le 18 février prochain au coût de 200.00\$ pour une équipe de 4 personnes dont 2 membres du Conseil.

2017-01-017

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:05 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe